

ASSURANCES

L'association Les Vieilles Pierres possède un contrat d'assurance Responsabilité civile qui couvre déjà ses membres participants à des chantiers de fouilles archéologiques ou de petits travaux (type restauration) sans utilisation d'échafaudage ni d'engins mécaniques.

Au titre des assurances nous attirons l'attention sur le fait que les adhérents désireux de vouloir participer aux ateliers de réhabilitation (chantiers encadrés) doivent justifier d'un certificat médical assurant de leur aptitude physique et que leur(s) vaccination(s) sont à jour.

LES

VIEILLES

PIERRES



ATELIERS DU PATRIMOINE